Les quatre colonnes sanitaires d'Aarau, Glaris, Berne et Bâle, ont achevé en 1906 leur organisation et complété leur équipement.

Si l'on voulait résumer en quelques mots la situation actuelle de la Société suisse de la Croix-Rouge, il serait juste de dire qu'elle a atteint en ce qui concerne la question du personnel sanitaire un degré de développement réjouissant, mais qu'en ce qui touche à la préparation du matériel son organisation est encore déplorablement insuffisante. Le matériel qu'elle possède suffit juste pour les besoins de l'instruction. Elle n'a ni civières, ni voitures de transport, ni provision de lingerie, ni magasin d'objets de pansement. La Direction va appliquer toutes ses forces à combler cette désastreuse lacune qui risque de paralyser en grande partie son action en cas de mobilisation.

Le rapport que nous venons d'analyser se termine par une carte de la Suisse indiquant la répartition sur son territoire de toutes les sociétés ou sections faisant partie de la Croix-Rouge ou affiliées à elle.

ÉMISSION D'UN EMPRUNT A LOTS

Rapport et propositions de la Direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, à l'Assemblée des délégués du 30 juin 1907, à Coire, concernant l'émission d'un emprunt en obligations à lots.

« Ces dernières années, la Croix-Rouge suisse a accusé des progrès très réjouissants, mais tandis qu'elle se développe d'une manière satisfaisante au point de vue de l'activité personnelle de ses membres, il n'en est pas de même au point de vue du matériel.

« L'augmentation de ses ressources a exercé une heureuse influence sur le développement de son organisation et sur l'activité des sections en temps de paix. Les nombreuses sections et organisations auxiliaires, dont la plupart s'efforcent de remplir fidèlement leurs obligations, permettent d'avoir la certitude que, si la

guerre éclatait, la Croix-Rouge suisse mettrait à la disposition du service sanitaire de l'armée un personnel à la fois capable et dévoué.

« Il en est autrement des mesures à prendre pour procurer le matériel destiné à l'équipement des volontaires qui devraient subitement entrer en action. Le matériel dont on dispose et rien, c'est à peu près la même chose, car il se réduit à quelques objets d'enseignement pour les cours de samaritains; la Société centrale manque aussi complètement de locaux où elle pourrait loger du matériel. Elle ne possède pas un seul brancard, pas un seul lit pour malades, pas une voiture d'ambulance; elle n'a ni baraques pour malades, ni boîtes de pansements, ni paniers de médicaments; elle n'a rien qui lui permette d'intervenir en temps de paix, s'il survenait une épidémie ou un autre calamité publique, rien qui puisse en temps de guerre faciliter l'œuvre de secours aux blessés. Le zèle et le dévouement des sociétés de secours volontaires seraient entièrement paralysés dans une guerre par le manque absolu de matériel.

« On a déjà maintes fois signalé cette situation déplorable de la Croix-Rouge suisse, mais les ressources indispensables pour y porter remède font défaut, car les acquisitions de matériel, même réduites au strict nécessaire, occasionnent une dépense de plusieurs centaines de mille francs. Il ne peut être question de prélever cette somme sur les recettes courantes de la Croix-Rouge, même si on voulait échelonner la dépense sur plusieurs dizaines d'années. Et pourtant on comprendra qu'il y ait véritablement péril en la demeure, car la Suisse peut à tout moment se voir dans la nécessité de mobiliser son armée, comme cela lui est déjà arrivé si souvent autrefois, malgré son vif amour de la paix.

« En présence de cette situation, la Direction de la Croix-Rouge suisse estime qu'il serait impardonnable de différer encore le moment de se procurer des ressources qui permettent de faire à bref délai les acquisitions nécessaires. Et si elle veut demander ces ressources à l'emprunt, elle ne fait que suivre l'exemple que lui ont donné depuis longtemps et que lui donnent encore à tout moment des Etats et des villes, et notamment les puissantes sociétés de la Croix-Rouge des pays voisins.

« L'étude des besoins les plus pressants à satisfaire a révélé que

les institutions de la Croix-Rouge qui réclament impérieusement de grands sacrifices d'argent sont notamment les suivantes :

« 1° L'*Ecole professionnelle des infirmières de la Croix-Rouge à Berne*, qui pendant les huit années de son existence s'est développée de la façon la plus réjouissante et qui souffre de la situation provisoire dans laquelle elle se trouve en ce moment. Elle est installée dans des locaux loués, qui sont devenus insuffisants aussi bien pour l'enseignement que pour le service des malades. Il lui faudrait un bâtiment à elle, qui lui permît d'être plus au large et de s'organiser selon ses besoins. On ne peut pas dire dès maintenant si l'organisation nouvelle est possible au moyen de l'acquisition et de l'agrandissement de l'immeuble que l'Ecole occupe aujourd'hui ou s'il faudra construire un bâtiment ailleurs, parce que les négociations engagées ne sont pas encore terminées. Toutefois, quelle que soit la résolution qui sera prise, on aura besoin, pour la mettre à exécution, d'une somme de plusieurs centaines de mille francs.

« 2° *Les colonnes auxiliaires du service de santé de la Croix-Rouge,* qui doivent être pourvues de brancards, de voitures, de cuisines roulantes, d'uniformes, de havres-sacs, etc., et ce matériel coûtera 10 à 15,000 francs pour chacune de ces colonnes fortes de 50 hommes. Les cinq colonnes qui existent actuellement ne sont qu'un modeste commencement ; pour le service en campagne il en faudrait au moins 20, qu'on organiserait en complétant l'effectif existant avec des hommes du service de santé du landsturm. Or, la mobilisation de ces 20 colonnes en temps de guerre ne serait possible que si on est à même de les équiper avant l'ouverture des hostilités. Ceci entraînera de nouveau une dépense de plusieurs centaines de mille francs.

« 3° Des *hôpitaux de la Croix-Rouge,* qui font encore à cette heure complètement défaut. Chaque année, lorsque les communes sont frappées par une épidémie ou une autre calamité publique, leurs autorités demandent à la Société de la Croix-Rouge des lits de malades et le matériel nécessaire pour les soins à donner aux malades. Ces requêtes n'ont malheureusement pas pu être accueillies jusqu'ici, puisqu'on ne possède pas de matériel sanitaire, et on est aussi dans l'impossibilité de satisfaire aux pressantes demandes de baraques de lazaret transportables, pour l'isolement de

personnes atteintes de maladies contagieuses (variole, fièvre typhoïde, fièvre scarlatine, etc.)

« Mais la Croix-Rouge devrait aussi avoir à sa disposition un matériel complet pour des installations hospitalières, afin d'être à même, en temps de guerre, d'organiser des secours hospitaliers dans des endroits où l'on manque pour cela du nécessaire. On n'a pas besoin de se procurer à l'avance les milliers de lits, avec accessoires, que la Croix-Rouge aurait à fournir successivement pendant une guerre, mais elle devrait pouvoir disposer d'installations hospitalières suffisantes pour recevoir environ 500 malades et de 10 lazarets transportables, où seraient donnés les premiers secours aux malades et aux blessés en temps de paix et en temps guerre. Il va sans dire que l'acquisition de ces objets coûterait aussi beaucoup d'argent.

« 4° Un *magasin central.* Si la Croix-Rouge veut se procurer le matériel indiqué, elle doit auparavant pourvoir à ce qu'elle puisse le loger et l'entretenir convenablement, afin qu'il soit toujours en bon état. Il faudra donc créer un magasin central, qui offre la place nécessaire pour le nombreux et coûteux matériel de la Société, pour le service d'entretien et pour les expéditions, et qui puisse aussi, en temps de guerre, servir de dépôt central de la Croix-Rouge.

« Ce bref exposé, même encore incomplet, des besoins de la Croix-Rouge suisse montre que d'importantes acquisitions devront avoir lieu au cours des prochaines années. Les recettes ordinaires ne permettant pas de faire face à ces dépenses, la Direction s'est demandé si on ne pourrait se procurer les ressources nécessaires en contractant un emprunt et elle a résolu cette question par l'affirmative.

« Elle a cependant dû constater que les statuts de la Croix-Rouge ne prévoient pas d'emprunts et que, si l'on veut en contracter un, il faut au préalable procéder à une revision des statuts, dans le but de conférer à la Société centrale le droit d'émettre des emprunts, de dire quels sont les organes qui doivent concourir et diriger ces opérations financières, ainsi que de déterminer leurs pouvoirs respectifs. La Direction a formulé ses décisions sur ce point sous la forme de la « proposition n° 1 » ci-dessous.

« Le genre d'emprunt à adopter et la fixation de son montant ont fait l'objet d'un examen très approfondi, auquel s'est livrée la Direction avec le concours d'experts impartiaux et de personnes versées dans les affaires de banque, et, après mûre discussion, elle s'est trouvée unanime pour formuler la « proposition n° II », tout en se réservant de présenter un rapport oral sur cette importante question à l'assemblée des délégués.

« Proposition n° 1 (Revision des statuts).

L'article 23 des statuts de la Société centrale aura la teneur suivante :

« Les ressources financières de la Société sont :
1° les recettes de la Société,
2° la subvention fédérale,
3° la fortune de la Société,
4° les emprunts reconnus nécessaires. »

Après l'article 27 sera intercalé comme article 27 *bis* (article 28 nouveau), un nouvel article ainsi conçu :

« Les emprunts sont décrétés par l'assemblée des délégués. Les modalités d'un emprunt sont fixées par la Direction. »

« Proposition n° II (Emprunt).

L'Assemblée des délégués de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, sur la proposition de la Direction, vu l'article 27 *bis* (article 28 nouveau) des statuts,

arrête :

a) La Direction de la Croix-Rouge est autorisée à contracter, au nom de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, un emprunt à lots, ne portant pas intérêts et pouvant s'élever à 3,500,000 francs.

b) Cet emprunt sera remboursable suivant un plan d'amortissement qui devra prévoir l'extinction de la dette dans l'espace de soixante années.

c) La Direction est chargée de l'exécution du présent arrêté,

des négociations à poursuivre avec un syndicat de banques en vue de l'émission de l'emprunt et de la fixation de ses modalités.

Olten, le 14 mai 1907.

Pour la Direction :

Le président, DE STEIGER, Conseiller national.

Le secrétaire, Dr W. SAHLI.

A l'Assemblée générale du 30 juin 1907, cette proposition a été votée et la Direction a reçu pleins pouvoirs pour la mettre à exécution.

L'EXPOSITION DES TROIS SECTIONS GENEVOISES DE LA CROIX-ROUGE

A l'occasion de la réunion à Genève de la Société militaire sanitaire suisse, les 11 et 12 mai 1907, les Samaritains, la Société des Dames genevoises de la Croix-Rouge et la Section des Messieurs, toutes trois rattachées à la Société centrale suisse de la Croix-Rouge et liées ensemble par un comité cantonal, avaient organisé une exposition de la Croix-Rouge dans les jardins de l'Hôtel de l'Arquebuse.

Elles y avaient dressé notamment une tente-hôpital que les efforts réunis des trois sociétés ont permis de constituer : les Samaritains fournissant la tente ; les Dames de la Croix-Rouge, le matériel de literie et lingerie ; les Messieurs, les lits et le mobilier. Cette tente contient seize lits d'ambulance et est munie de tout le matériel nécessaire d'opération et de pansement. Signalons également une seconde tente contenant l'exposition de divers instruments chirurgicaux, des boîtes de pansement, des brancards portatifs ou traînants, spécialement appropriés au transport sur la neige, enfin une voiture d'ambulance à un lit, construite par une maison genevoise, et qui paraît répondre à toutes les exigences du confort, de la légèreté et de l'hygiène.

Dans la ville qui est le berceau de la Croix-Rouge et où l'on se plaint, avec assez de raison, de la trop grande indifférence que cette belle œuvre rencontre, nous saluons avec une parole sincère de félicitations et d'encouragement, les efforts, heureusement couronnés de succès, des sociétés qui travaillent avec persévérance à la diffusion et à la réalisation de cette grande idée.